

— Séance du 16 juillet 2024 —

Présents : José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jeannine BENOIT, Claudine LEQUIEN, Guillaume FLAHAUT, Jean-Paul PIERRE, Claire ROUSSEL, Laurence BÉCUE, Véronique VAAST, Delphine CALAIS, Gérard BRÉZIN.

Absents avec pouvoir : Alain CARPENTIER à José HERBET, Frédéric DELPORTE à Jean-Paul PIERRE.

Absent non convoqué : Miguel NIEWIADOMSKI (n'a pas daigné donner à la Mairie sa nouvelle adresse)

Secrétaire de séance : Véronique VAAST.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire donne quelques informations :

- Remerciements pour les personnes qui ont assuré les tours de garde lors des trois dimanches d'élection.
- Remerciements pour les fêtes du 14 juillet, merci au Running Club, aux Blaireaux, à tous les bénévoles, aux sponsors et partenaires du circuit du Château-Fort.
- Merci à la Gaule Picquignoise et à Picquigny-• Pétanque, Pour le repas du 14 juillet, merci aux bénévoles, aux élus, à l'Association « les Rires d'Ilyès » et Adam, et bien évidemment à M. Guy CAPON pour son aide pour les quatre cochons grillés.
- Enfin grand merci au personnel communal pour l'installation de barrières, de barnums, de frigidaires, de tables, chaises et bancs avec également le soutien des agents « emplois verts » de la CCNS ainsi que les femmes de service de l'école.
- Prochains objectifs : réussir la Messe du 15 Août et assurer le succès de la course de caisses à savons (réunion ce mercredi à 17h00).

Vente d'une parcelle de terrain ZA n°341

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la vente d'une parcelle de terrain ZA n°341 à M. et Mme DAULT. Le prix de cette parcelle : 10 000 € et les honoraires à la charge des acheteurs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte la vente de ce terrain pour 10 000 € avec honoraires à charge des acheteurs. Le conseil municipal charge M. le Maire d'établir les formalités et de signer les documents.

Vente d'une parcelle de terrain ZA n°340

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la vente d'une parcelle de terrain ZA n°340 à M. et Mme BASSE-HOUBRON.

Le prix de cette parcelle : 10 000 € et les honoraires à la charge des acheteurs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte la vente de ce terrain pour 10 000 € avec honoraires à charge des acheteurs. Le conseil municipal charge M. le Maire d'établir les formalités et de signer les documents.

Encaissement de chèques

Monsieur le Maire donne un état des chèques à encaisser suite à la course du Château-Fort. Un reçu fiscal sera émis pour chaque versement. Le montant total est de 1 100 € avec 880 € de chèques, 20 € en espèces et 200 € de verser sur le compte bancaire.

Le conseil municipal accepte les dons mentionnés ci-dessus et charge M. le Maire d'établir les formalités.

Modification de bail

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les locataires du logement n°1 au 50 rue des Chanoines se séparent. Madame quitte le logement, Monsieur reste. Il convient donc de redéfinir un bail. Monsieur le Maire propose de conserver le même loyer soit 570 € ainsi que la date de fin à savoir le 14 novembre 2026. Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte les modalités énumérées par M. Maire et le charge de gérer les documents afférents.

Décision modificative au BP 2024

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que lors du budget primitif 2024, aucun montant n'a été attribué au compte 673 concernant l'annulation de mandat sur année antérieur. Il convient d'y mettre 500 € afin d'annuler un titre de centre aéré 2023 et d'équilibrer le budget en prenant les 500 € au compte 75888. Après délibération, le conseil municipal accepte cette décision modificative au BP 2024.

Communications diverses

- Monsieur le Maire annonce que l'éclairage de la poste communale a été refait par l'entreprise LAIGNEL pour un montant de 1 660,08 € TTC et que suite à la demande de subvention, la Poste nous octroie la somme de 830 € TTC.
- L'ensemble du conseil municipal souligne le retour positif des 13 et 14 Juillet par la population.
- M. PIERRE explique que la première semaine du centre aéré s'est bien déroulée, les enfants sont partis ce mardi au camping. Il y a environ 90 enfants cette année. Concernant le concours maisons fleuries, M. PIERRE demande à ce que des photos soient présentées pour le concours départemental. Le concours communal aura lieu ce mercredi 17 juillet.
- À noter que la course des 100 kms passera par Picquigny,
- Mme ROUSSEL informe que le concours de pêche s'est bien passé et que M. BLEUX a gagné.
- Mme LEQUIEN demande à ce que la haie rue de Saint-Pierre soit taillée car il est impossible de marcher sur le trottoir.